

**Avis n° 2011/01-02 relatif
à l'habilitation de l'Institut Polytechnique de Grenoble -
Ecole Nationale Supérieure de Génie Industriel (ENSGI)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

| |
|---|
| D : habilitation d'une nouvelle formation |
|---|

- Vu la demande présentée par l'Institut Polytechnique de Grenoble
- Vu le rapport établi par René-Paul Martin (rapporteur principal) et Paul Gaillard, et présenté lors de la séance plénière des 11 et 12 janvier 2011

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

L'Institut polytechnique de Grenoble est un grand établissement qui compte six écoles d'ingénieurs. Outre l'Ecole nationale supérieure de génie industriel (ENSGI), il comprend l'Ecole nationale supérieure de l'énergie, de l'eau et de l'environnement (ENSE3), l'Ecole nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées (ENSIMAG), l'Ecole nationale supérieure de physique, électronique, matériaux (PHELMA), l'Ecole nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux (ESISAR) et l'Ecole internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux (PAGORA).

L'ENSGI diplôme 150 ingénieurs par an. Les métiers du génie industriel concernent la conception de produits et de services, l'industrialisation et les méthodes, la gestion de production, la démarche qualité, la logistique, la gestion des systèmes d'information, et d'une façon générale l'optimisation des processus de conception des produits et de leurs systèmes de production. L'école dispense une formation généraliste, qu'elle décline dans deux filières : « ingénierie de produit » et « ingénierie de la chaîne logistique ».

Lors de la dernière évaluation de la CTI (Avis 2008/12-01), l'Ecole nationale supérieure de génie industriel de l'Institut polytechnique de Grenoble a obtenu un renouvellement de son habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé pour une durée de six ans à compter de la rentrée 2009, au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

L'objet de la demande de l'établissement est l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé, par la voie de l'apprentissage, en partenariat avec l'ITII Dauphiné-Vivarais (cette formation s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle filière « ingénierie de la performance industrielle durable »)

1/ Formation

L'École a annoncé son projet par une lettre d'intention à la CTI en avril 2008. Depuis, la nouvelle maquette de l'École a été validée par la CTI dans 2 filières : ingénierie des produits, et logistique. Cette 3^{ème} filière répond à des besoins des entreprises, notamment des PME, aux compétences des laboratoires partenaires et à de nouveaux modes d'acquisition de connaissances.

L'objectif est de former des ingénieurs dont le profil est l'industrialisation, la conduite de projets, la gestion de production, la qualité l'ingénierie d'affaires, etc. dans les secteurs des transports, métallurgie, automobile, transformation des métaux, électronique, informatique, conseil, médical. Un point essentiel et commun est la dimension développement durable. Une enquête a précisé les besoins des milieux industriels et fait ressortir quelques points essentiels sur les missions attendues. La dimension développement durable est estimée importante ou même déterminante dans 2/3 des cas. L'École se renforcera sur cette thématique.

L'école a identifié les secteurs d'activité et métiers qui sont globalement les mêmes que pour les filières sous statut étudiant, ainsi que l'offre de formation en Rhône-Alpes. Cette dernière paraît importante. L'offre de Génie Industriel est spécifique par sa composante SHS et le développement durable, et peu en concurrence avec celle proposée par l'ENS des Mines de St Etienne (plus généraliste en GI).

Le recrutement prévu est d'une quinzaine d'apprentis en 2011 et pourra atteindre 24 dans le futur.

2/ Évolution de l'école

Les principales recommandations de la CTI pour l'école (et les autres de l'Institut) concernaient l'absence de garanties que les ingénieurs titulaires d'un même diplôme disposent des mêmes compétences ; les compétences des 22 filières sont identifiables mais difficiles à agréger dans des référentiels uniques pour chacun des diplômes.

Ces points liés à l'organisation des études dans l'institut restent à prendre en compte.

3/ Synthèse de l'évaluation

La CTI note –une fois de plus- que le dossier fourni n'était pas complet et qu'il a fallu demander les pièces complémentaires ; elle demande à l'Institut de **se conformer aux règles spécifiées dans R&O** et dans son annexe N°4, pour l'organisation du dossier et les pièces à joindre.

Elle note les incertitudes sur la détermination du coût de formation des apprentis.

Par ailleurs, elle CTI note que le projet de formation est cohérent, bien documenté et conforme à ses critères.

La CTI a noté les **points forts** du projet de formation :

- Un projet clair en conformité avec les recommandations de la Commission
- Une offre en bonne adéquation avec les besoins (justifiés) des parties prenantes
- L'appui sur un système d'information, en cours d'acquisition par l'école

Et ses **points faibles**

- Projet non finalisé, avec des conventions non signées
- Les compétences attendues insuffisamment explicitées
- La cohérence à valider entre les différentes filières conduisant au même diplôme, (définition des compétences acquises et leur évaluation)

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable** à l'habilitation de l'IP de Grenoble, **pour une durée de 4 ans** (3 ans + le prolongement d'un an pour calage avec l'examen périodique de l'Institut) à compter de la rentrée 2011, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble-École nationale supérieure de génie industriel*, en partenariat avec l'ITII Dauphiné Vivarais au titre de la formation initiale sous statut d'apprenti.

La CTI note que ce nouveau diplôme est basé sur une nouvelle filière du diplôme de la formation initiale sous statut d'étudiant.

Cette proposition d'habilitation s'accompagne des **recommandations** suivantes :

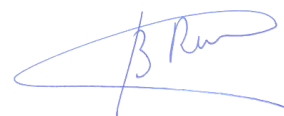
- Améliorer la démarche d'amélioration continue
- Vérifier la cohérence dans les trois filières des résultats de l'évaluation des compétences acquises
- Travailler la démarche d'amélioration continue de la formation et de l'Ecole.
-

L'IP de Grenoble devra **transmettre à la Commission** une copie de la convention - comportant une annexe pédagogique et une annexe financière- signée avec le Centre de Formation d'Apprentis.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, les 11 et 12 janvier 2011

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 9 février 2011

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', with a long horizontal flourish extending to the left.

Bernard REMAUD